



SAINTE-ANNE-DE-LA-PÉRADE

**AVIS PUBLIC
D'ENTRÉE EN VIGUEUR
RÈGLEMENT 2019-398**

Avis est donné, par le soussigné, que le Conseil municipal, à sa séance ordinaire tenue le 3 septembre 2019, a adopté les règlements :

**2019-398 MODIFIANT LE RÈGLEMENT CONCERNANT LES
NUISANCES PUBLIQUES**

Ledit règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance de ce règlement au bureau de l'Hôtel de ville aux heures normales de bureau.

DONNÉ à Sainte-Anne-de-la-Pérade, ce 12 septembre 2019.

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'J. Taillefer', written over a horizontal line.

Jacques Taillefer
Directeur général et secrétaire-trésorier